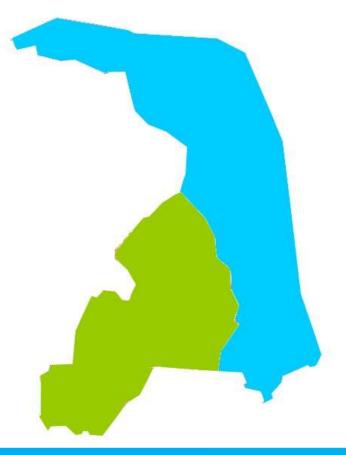
DOSSIER DE PRESSE



Création d'un centre de santé médical pluricommunal

Mercredi 05/02/2020 – 15h30 Mairie - Le Passage d'Agen





Francis Garcia, Maire du Passage d'Agen

Jean-Marc Gilly, Maire d'Estillac

Un contexte...

La Commune du Passage d'Agen et la Commune d'Estillac sont confrontées à un phénomène de déprise médicale. En effet, la Commune du Passage d'Agen ne compte plus que 6 médecins généralistes libéraux en activité (3 d'entre eux devant partir à la retraite sur la période 2020-2022) et la Commune d'Estillac ne dispose d'aucun médecin sur son territoire.

De plus, il apparait que les médecins généralistes libéraux installés sur les Communes limitrophes (Agen, Brax, Roquefort) n'acceptent quasiment plus de nouveaux patients, les habitants des deux communes se trouvant de fait dépourvus de solutions dès lors que leur médecin généraliste est parti à la retraite ou est sur le point d'y partir prochainement.

De plus, il apparait que les médecins généralistes libéraux installés sur les Communes limitrophes (Agen, Brax, Roquefort) n'acceptent quasiment plus de nouveaux patients, les habitants des deux Communes se trouvant de fait dépourvus de solutions dès lors que leur médecin généraliste est parti à la retraite ou est sur le point d'y partir prochainement.

Un bilan ...

L'offre de soins de 1 er recours devient insuffisante pour le territoire des Communes du Passage d'Agen et d'Estillac, qui représentent une population de près de 12 000 habitants et disposent d'un bassin de vie très important en nombre d'emplois puisqu'on y trouve notamment les Laboratoires UPSA, l'Agropole et les zones d'activité économique attenantes, soit plus de 4 500 salariés.

Une politique régionale de santé...

L'ARS Nouvelle-Aquitaine vient de classer le territoire des Communes du Passage d'Agen et d'Estillac (à l'instar des Communes périphériques de la Ville d'Agen) en zone d'actions complémentaires, c'est-à-dire des zones moins impactées par le manque de médecins, mais qui nécessitent de mettre en œuvre des moyens pour éviter que la situation ne se détériore à court terme.

Un projet...

Au regard de ce contexte de déprise médicale, les Communes du Passage d'Agen et d'Estillac ont décidé de créer un **Centre de santé médical pluricommunal**

Ce mode d'exercice de la médecine connaît en effet depuis quelques années, un fort regain d'intérêt dans les territoires touchés par le phénomène de désertification ou déprise médicale.

Les médecins, et plus encore les jeunes médecins, sont aujourd'hui très attentifs à la qualité de vie et le mode d'exercice salarié correspond désormais largement à leurs aspirations. En effet, le travail en équipe au sein d'un centre de santé est de nature à offrir aux médecins y exerçant, la possibilité d'échanger avec leurs collègues en temps réel, de continuer à se former, et de se consacrer pleinement à la médecine, les moyens d'appui administratifs leur permettant de libérer du temps médical vis-à-vis de leurs patients.

Les Centres de santé, sont, aux termes de l'article L 6323-1 du Code de la santé publique, des structures sanitaires de proximité dispensant des soins de premier recours et pratiquant à la fois des activités de prévention, de diagnostic et de soins en leur sein, sans hébergement, ou au domicile du patient.

4

Les Centres de santé réalisent, à titre principal, des prestations remboursables par l'Assurance maladie et sont tenus de pratiquer le tiers payant.

Pour le Ministère de la Santé, l'implantation de Centres de santé médicaux doit devenir une alternative plus fréquente, lorsque l'offre de premier recours existante ne permet pas d'assurer une bonne accessibilité aux soins et donc une bonne qualité de prise en charge.

Une action...

Suite à un appel à candidature lancé par l'ARS Nouvelle Aquitaine au mois d'avril 2019, au titre d'une aide au soutien et au démarrage des Centres de santé, les Communes du Passage d'Agen et d'Estillac ont souhaité y répondre.

Ce projet, réparti géographiquement sur 2 Communes, vient d'être validé par l'ARS Nouvelle Aquitaine d'une part, et par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie, via la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Lot-et-Garonne, d'autre part. Signature d'

Projet de fonctionnement du centre de santé...

Le projet comprend 2 sites, soit un cabinet médical principal implanté sur la Commune du Passage d'Agen (en l'occurrence, les locaux de l'ancien Bureau des Postes de l'avenue des Pyrénées/rue Jean Jaurès) et un cabinet médical annexe implanté sur la Commune d'Estillac dans des locaux municipaux sis Chemin de Peyrelong.

5

La gestion organisationnelle du Centre de santé médical

pluricommunal sera assurée par la Commune du Passage d'Agen, en

lien avec la Commune d'Estillac.

Le Centre de santé assurera une offre de soins adaptée aux besoins de

la population en complémentarité avec l'offre libérale existante.

Pour cela, il est prévu le recrutement de 3 équivalents temps plein (ETP)

de médecins généralistes salariés dont 1 médecin-coordonnateur qui

assurera le pilotage de l'équipe médicale, et de 2 équivalent temps

plein de secrétaires administratifs pour assurer le fonctionnement

administratif et comptable de la structure. Les recrutements sont en

cours.

Le Centre de santé médical pluricommunal sera ouvert 5 jours sur 7, dès

lors que la règlementation exige a minima une ouverture de 50 heures

hebdomadaires. Cette amplitude horaire hebdomadaire sera répartie

à raison de 30 heures sur la Commune du Passage d'Agen et 20 heures

sur la Commune d'Estillac.

Ainsi, les jours et heures d'ouverture seront les suivants : soit, du lundi au

vendredi (sauf jours fériés) de 8h à 13h et de 14h 30 à 19h 30.

Ces horaires permettront un accueil adapté à tout type de patient, en

particulier aux actifs avant ou après les heures de travail, toute l'année

y compris pendant les vacances scolaires.

Le volume d'activité annuel attendu pour chaque médecin généraliste

serait de 3 patients à l'heure.

Aménagement des locaux...

L'aménagement définitif du local situé sur la Commune du Passage d'Agen et le suivi des travaux ont été confiés à Monsieur Paul Vo Van,

architecte.

L'avant-projet d'aménagement prévoit notamment la création de 3

bureaux, soit un bureau par médecin généraliste salarié, un espace

accueil avec une zone d'attente pour les patients et le secrétariat, le

local ayant une superficie totale de 90 m2.

Concernant les locaux situés sur la Commune d'Estillac, ceux-ci d'une

superficie de 120 m2 disposent de 3 bureaux, d'une salle d'attente, d'un

accueil et d'une salle de réunion.

Budget prévisionnel

Un premier montant prévisionnel de dépenses de fonctionnement du

Centre de santé ressort en année pleine à 570 000 € dont le principal

poste correspond à la rémunération des médecins et du personnel

administratif (soit + 80 % des dépenses).

Au niveau des recettes, outre le tarif des consultations (soit près de 75 %

des recettes), le Centre de santé bénéficierait de recettes

complémentaires à savoir notamment la subvention dite «TEULADE»

(prévue par l'article L162-32 du Code de la sécurité sociale), une

deuxième recette liée à l'Accord National sur les Centres de santé et

enfin, une troisième résultant d'une somme forfaitaire, dans une

démarche de parcours de santé par rapport aux médecins généralistes

traitants.

Le déficit d'exploitation pouvant résulter des premières années de fonctionnement du Centre de santé médical pluricommunal, en fonction d'une montée en charge progressive du niveau d'activité au démarrage sera couvert à hauteur de 60 % par la Commune du Passage d'Agen (sur la base de 30 heures d'ouverture hebdomadaire) et à hauteur de 40 % par la Commune d'Estillac (sur la base de 20 heures d'ouverture hebdomadaire).

S'agissant de l'équipement des 2 sites, le montant prévisionnel de cet investissement ressort à 78 000 € HT. Il s'agit en effet d'équiper les locaux en termes de matériel médical, de mobilier de bureaux, ainsi que de matériels informatiques, logiciels spécifiques et téléphoniques.